

COMMISSION VENDEENNE DU PALET

ENGAGEMENT SAISON 2023-2024

Date :

Nom du club :

N° du club :

PRESIDENT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :

S'engage à participer aux manifestations sportives organiser par la commission vendéenne CVDP notamment au Championnat de Vendée et à la Coupe de Vendée pour la saison 2022-2023.

Aucune caution n'est nécessaire à votre engagement.

Seuls les nouveaux clubs sont redevables de la somme de 100.00 € à leur 1^{ère} inscription.

Si un club se désiste en cours de saison cette valeur restera acquise à la commission CVDP.

Les éventuelles amendes obtenues vous seront demandées selon le déroulement de votre saison.

ATTENTION : Il est indispensable de respecter le délai ci-dessous afin d'organiser aux mieux les groupes de votre prochaine saison. (Voir délais de date)

Les groupes et le calendrier vous seront annoncés lors de l'assemblée générale de la CVDP, ainsi que le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe de Vendée.

Nom de votre Salle :

Adresse de votre salle :

Points G.P.S : N :

O :

Divers :

LICENCIES

Nombre de licenciés inscrits de votre saison 2021-2022 :

Fait à :

Le :

Signature :

LA DATE LIMITE DE RENVOI DE CE DOCUMENT EST FIXE AU : 16 AVRIL 2023

Adresse du secrétaire de la CVDP :

Mme GUERINEAU Hélène, 4 impasse de la rabine 85190 AIZENAY

Tel : 06.66.39.85.96 E-mail : [cvdp@cdsmr85.com](mailto:cvdpcdsmr85.com)